

CENTENAIRE DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 RELATIVE À LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

**Béziers samedi 17 décembre 2005
Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III)
Textes édités en 2006**

LA LOI QUI FONDE LA LAÏCITÉ

**Abdelkader Taïbi
Ancien Président de l'Association « Recherche et Culture »
Responsable de la salle de prière d'Agde**

Quatre cultes seulement sont reconnus en France : le catholicisme, le judaïsme et les deux Églises protestantes : réformée et luthérienne. En 1900, au moment de l'application de la loi sur la séparation, le monde de l'islam n'est pas bien connu, en France. Cette religion est parfois considérée comme exotique, et n'a pas encore sa place dans le débat sur la laïcité. Dans les années 1950, de nombreux musulmans, parfois vétérans des deux conflits mondiaux, viennent travailler en métropole. Lors des deux dernières grandes guerres, 14-18 et 39-45, les musulmans avaient partagé la même soif des valeurs. Nombre d'entre eux ont été décorés pour leur courage. La majorité l'avait été à titre posthume. Donc, dans les années 1950, quelques-uns viennent s'établir en France. Le culte musulman apparaît sur le territoire par l'immigration maghrébine et africaine. En 1975, la loi autorise le regroupement familial. Des familles entières viennent s'installer en France. L'État prend conscience qu'il favorise une immigration de peuplement. Les maghrébins sont plus de 150 000, dont une petite moitié d'algériens. En 1980, en France, quelles que soient l'origine des personnes, une loi permet dorénavant de créer des associations. Ainsi, prend forme l'islam des caves, l'islam des garages, et une grande demande de construction des mosquées se manifeste. En 1989, une première ébauche du culte musulman voit le jour et prend en compte les soixante nationalités dont sont issus les musulmans de France : Turcs, Bosniaques, Sénégalais, Maghrébins, etc. En 1996, la Ligue de l'Enseignement crée la commission « islam et laïcité ». En 1997, elle prendra le nom de commission « laïcité et islam », tout en rappelant un passé colonial mal assumé, des eux côtés d'ailleurs ! Dans la séparation des Églises et de l'État, la loi de 1905 met l'État français dans l'obligation de financer l'entretien des lieux de cultes construits avant cette date. De ce fait, l'islam devenue la deuxième religion en France, se trouve exclu du bénéfice de la loi. En 2002, l'État français impulse le CFCM. Il est composé de la GMP, la FNMF, de l'UOIF, et la Fédération des Turcs : les quatre organisations les plus importantes. Le CFCM a plusieurs objectifs : celui de former les imams parlant français, les aumôniers, le carré musulman, etc. La formation des imams en France va dispenser à la Sorbonne Paris-IV. Ils seront formés théologiquement dans un institut comme celui de la mosquée de Paris. Il s'agira d'étudiants dont le pré requis est le baccalauréat français. Les préfets, en

liaison avec les conseils régionaux du culte musulman et l'appui financier du FASILD, proposent dans toutes les régions des stages d'apprentissage du français. Sur les 1 200, imams qui exercent en France, 400 environ ne parlent pas le français. L'un des objectifs de l'islamologie appliquée est justement de substituer au climat de méfiance et de dénigrement réciproque, l'exigence d'une recherche scientifique solidaire. Il nous faut rompre avec la critique purement idéologique dirigée contre l'érudition « orientaliste » et éliminer les excès du courant d'opposition systématique, à ce que les arabes nomment « l'agression culturelle » de l'Occident.

Pourquoi le monde musulman a peur de la laïcité ? Nous allons faire un peu d'histoire. En 1900, au moment de l'application de la loi sur la séparation, le monde de l'islam n'est pas bien connu en France. Mais au-delà de la Métropole, la France connaissait l'islam bien avant 1900. Elle avait comme départements français, l'Algérie depuis 1830, en Protectorat la Tunisie en 1881 et le Maroc à partir de 1912. Avec ces pays musulmans du Maghreb, il ne faut pas oublier les départements français d'Outre-Mer. Dans ces départements français, la CONFESION musulmane était régie par des décrets de la République. Dans le but de bien articuler les « principes de laïcité et d'égalité » entre les institutions religieuses *les pères fondateurs* de la loi de séparation s'étaient mobilisés, en France, avant sa promulgation, mais aussi au Maghreb et les départements Français d'Outre-Mer. Jules Ferry se rend à Alger en 1880, (1832-1893), il avait 48 ans. Il rencontre les catholiques, les juifs, les deux courants protestants qui s'y trouvaient. La situation des musulmans lui est exposée. La laïcité ne sera quand même pas proposée aux musulmans d'Algérie, ni d'ailleurs à ceux des départements Français d'Outre-Mer. Il ne s'agit pas de nourrir des ressentiments, mais de rapporter un point d'histoire. Jules Ferry était avocat, député républicain. Élu maire de la ville de Paris, il avait été baptisé : « Ferry la famine ». Il a donné un essor considérable à la politique coloniale. Il a mis en place le protectorat de la Tunisie par le traité du Bardot en 1881. Sa politique coloniale lui a attirée l'opposition de nombreux parlementaires et Clémenceau en particulier. Rendu impopulaire, il a dû démissionner deux fois du gouvernement de l'époque. Les populations musulmanes n'avaient pas bénéficié de la laïcité. Elles se trouvaient ainsi mises à l'écart. Elles avaient été mises à l'écart DEJA, le 24 octobre 1870. Le décret Crémieux octroyait la citoyenneté aux seuls juifs d'Algérie. Ce décret sera abrogé en 1940 par le gouvernement de Vichy, pendant quelques temps. Les musulmans avaient vécu ce décret, ces mises à l'écart, comme une grande discrimination.

En 1830, les populations musulmanes sont, bien évidemment, TOTALEMENT illettrées, en langue française. La LOI DE 1905 a permis une grande scolarisation. L'enseignement scolaire devient gratuit, et obligatoire, les enfants musulmans recherchent l'instruction, au milieu des autres enfants. Nous avons tous salué l'abnégation, voire le sacrifice de nos instituteurs et professeurs en Algérie. Les pratiques religieuses vont dorénavant s'enseigner à la paroisse pour les catholiques, au temple pour les protestants, à la synagogue pour les juifs. Pour les musulmans, c'était dans les écoles coraniques. Les medersas, équivalentes des lycées et collèges, étaient réservées à l'enseignement supérieur. L'enseignement arabe se pratiquait le matin de 6 h 00 à 7 h 00. On disait « aller à l'école arabe ». Dès 8 h 00, ensuite « on allait à l'école française ».

Pourquoi le monde musulman ne comprend pas la laïcité : la crainte est que la laïcité, confrontée à la modernité, soit parfois accusée de favoriser le matérialisme. Le grand tabou des musulmans c'est l'individualisme : l'individualisme QUI PEUT sécréter l'égoïsme et l'athéisme, ce que rejettent les musulmans. C'est là un des

aspects du modernisme, qui instaure un mode de pensée nouveau, qui inquiète les musulmans. La porte serait ouverte à l'incroyance, à l'incivilité, à l'hérésie. Il reste qu'un homme, qui ne pose pas de question sur son destin, sur le monde qui l'entoure, est un homme de culture incomplète.

L'islam est-il compatible ou non avec les lois de la République, avec la laïcité ? Aujourd'hui la question saillante pour les musulmans en France, c'est la question de l'identité. Est-il possible qu'un musulman soit un authentique français, un bon européen, un véritable citoyen ? L'islam est-il compatible ou non avec les lois de la République, avec la laïcité ? L'idée de la SÉPARATION remonte aux origines du concept fondateur. Les réflexions rationnelles avaient un précurseur ... Platon (428-348 av. JC), ensuite Aristote (384-322 av. JC). Au VIII^{ème} siècle après JC des musulmans, les mutazilites introduisent la notion de liberté à partir du verset : « Il n'y a pas de contrainte en religion ». Ils furent le 1^{er} à mettre la RAISON, au service de l'islam. Au X^{ème} siècle à Bagdad, des chrétiens, des juifs, des manichéens et également des athées avaient pour seul guide de la discussion : LA RAISON. Un rationalisme a existé chez les musulmans, mais pas au dépend de la foi. La raison ne sert qu'à rechercher Dieu et non à douter de son existence. D'où la surprise des occidentaux de voir des savants musulmans adeptes de la raison. Ibn Tufayl, Avicenne, Averroès etc. au XII et XIII^{ème} siècle, avaient beaucoup puisé dans la philosophie d'Aristote, dans les textes grecs, romains. Ils instaurent la rationalité qu'ils imposent face à la mentalité médiévale. Ils conçoivent une séparation entre le pouvoir étatique et le pouvoir religieux très orthodoxe. La laïcité dans le monde arabe était nommée : Ladîniyya, avant d'opter rapidement pour Almaniya.

Comment cela a-t-il évolué dans le Monde ? Pourquoi l'intégrisme ? Qu'est-ce qui alimente cet intégrisme ? Quatre grandes écoles juridiques apparaissent afin de répondre aux besoins de la société musulmane. (Hanafites, Chafihîtes, Malikites et Hanbalites). L'une d'entre-elle, les Hanbalites, s'appuie sur la rigueur et l'orthodoxie. Elle influencera un grand théologien. Ibn Taymiya (1265-1328) est provocateur, hérétique, excentrique, fanatique. Il passe la moitié de sa vie en prison. Il est emprisonné au Caire, puis à Damas pour ses interprétations littérales du Coran, interprétations qui choquent les religieux : l'islam se retranche sur lui-même. Il ne sépare plus le spirituel du temporel. C'est le début de la décadence. L'apparition du ahabisme saoudien, puissant et actif produit une image peu « modérée » de l'islam. Les terroristes, les ayatollahs, les frères musulmans, brandissent la religion comme une arme.

On entend actuellement les paroles des extrémistes, on n'entend pas les paroles des démocrates. Parce que ces démocrates sont pris en étau entre, d'une part le règne des régimes politiques tyranniques et d'autre part, par ceux qui essaient de les contrer, qui ont trouvé dans la religion le moyen de les combattre, et qui se revendiquent d'une idéologie totalitaire. D'un côté, nous avons les régimes corrompus, de l'autre, ceux qui les dénoncent, mais qui sont d'une idéologie extrémiste. Il faut rajouter que les puissances démocratiques occidentales jouent, tantôt avec les unes, tantôt avec les autres. Elles soutiennent parfois ces gouvernements tyranniques. Par exemple les Etats-Unis soutiennent les mouvements religieux islamistes. Et les démocrates, ou peuvent-ils se placer ? Il n'y a pas de place, ils n'arrivent pas à faire entendre leur voix. Un autre point de vue : le monde moderne fait peur à l'islam. Il provoque de vrais soubresauts chez les musulmans. La modernité est quelque chose de redoutable. La modernité n'est pas seulement confort et bienfait, elle bouleverse les identités, modifie les traditions à voir, elle les

disloque. Cette modernité est apparue dans le monde musulman à travers le colonialisme et à travers des régimes politiques, qui n'ont pas su apporter aux peuples, la culture, l'éducation etc. qui leur permettaient de comprendre le monde d'aujourd'hui. De plus, l'islam n'a pas effectué des réformes comme l'on fait en Europe le christianisme et le judaïsme. L'islam a reculé devant les exigences du monde moderne, qui sont très difficiles. De plus en plus nombreux sont les musulmans pour dire qu'il faut refuser la condition de la femme qui reste inégalitaire par rapport à l'homme. Il faut que les exégètes musulmans, les savants, les théologiens, les religieux, les philosophes se penchent sur ces aspects. Des aspects extrêmement importants aujourd'hui. Les musulmans ne veulent plus être les complices, par leur silence, des tueries, au nom de la religion. J'ai signé un manifeste parce qu'il en appelle au désir politique de s'insurger. A ce jour, 1 700 personnalités ont signé cet appel adressé à « tous les citoyens musulmans de France épris de paix, de justice, de liberté ». Il faut dire clairement que l'on est pour un islam des Lumières. En tant que croyants, nous avons besoin de la spiritualité pour donner un sens à notre existence, mais nous sommes en 2005, et nous vivons dans notre siècle. Des musulmans désirent retrouver le mode de vie, celui de temps de notre prophète de l'Islam. C'était la période de Charlemagne. C'est comme si on demandait aux catholiques de vivre comme au temps de Jésus ?

Nous restons optimistes : la voie est tracée, avec ces intellectuels musulmans, qui PRENNENT conscience de leurs responsabilités. Depuis une décennie, ont émergé en France, de grands hommes. Voilà des hommes, en quête de liens avec les chrétiens, les juifs, les libres penseurs. En France, c'est le début de l'établissement d'un dialogue fraternel et sincère entre les courants de pensées et les religions. Les musulmans n'oublient pas : l'Église catholique s'est prononcée officiellement pour le dialogue interreligieux en 1965 au concile œcuménique Vatican II. Le Saint Siège a établi depuis des relations avec de nombreux États musulmans. En août 2004, l'Amitié judéo-musulmane s'est créée, avec Michel Serfaty. Il nous faut construire un monde fraternel, faciliter la compréhension mutuelle, promouvoir la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté, malgré les dérives terroristes, malgré les écoles et les voitures qui brûlent. Pour de très nombreux musulmans, maintenant, la laïcité représente le rempart contre les dérives religieuses ¹. L'enseignement du fait religieux est considéré comme un acquit culturel et social très important. C'est un grand progrès dans la rencontre entre tous les citoyens, toutes les cultures religieuses. Il ne peut y avoir de vrai dialogue entre les religions sans un minimum de connaissance en commun. Les musulmans veulent participer aux débats, au sein de la société française, sur la question des valeurs, de l'éducation et de l'éthique. La République a su manifester sa reconnaissance des musulmans avec la création de la mosquée de Paris en 1921.

Est-il réellement nécessaire de modifier la loi de 1905 pour rattraper le retard dans la construction des mosquées. Nous vivons ça et là beaucoup de crispations à l'endroit de l'islam en France et en Europe. Ce qui est le plus urgent, c'est la formation des imams, des aumôniers, l'attribution des carrés musulmans, la mise en place de la formation scientifique de l'étude de l'islam dans les universités ! La création du CFCM suscite de grands espoirs.

¹ Un verset (hadith) fait dire au prophète Mohamed « Quiconque cause un tort à un sujet non musulman, je serai moi-même son adversaire, etc. », ou : « Vous avez votre religion et j'ai la mienne ! » et encore : « Pas de contrainte en matière de religion » ; « Ne discute avec les gens du livre que de la manière la plus courtoise ! »